



SAUVONS LA PLAGE DU VALAIS !



Association « Sauvons la plage du Valais ! »

23, rue La Pérouse

22000 Saint-Brieuc

sauvonslaplageduvalais@gmail.com

06 77 46 12 49

VivArmor Nature

Reçu le : 21 JUIN 2023

Lettre ouverte au président de l'association VivArmor Nature

association co-gestionnaire de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

(copie au maire de Saint-Brieuc et à la presse)

Saint-Brieuc, le 14 juin 2023

Monsieur le Président,

Il y a un an, les Briochins et autres usagers de la plage du Valais se réjouissaient de retrouver peu à peu une plage où il faisait bon amener ses enfants et profiter des joies de la mer au bord d'un magnifique espace naturel.

Pendant deux ans (2020-21), grâce à l'action du CRAC et de Sauvons la plage du Valais !, l'arrêt des dépôts de vase sur l'estran décidé par le président du Conseil départemental, avait en effet permis à la mer de faire régresser considérablement le sillon de sable qu'ils avaient engendré et de commencer à faire disparaître la vase de la plage et de la grève. Ce rétablissement de l'état naturel aurait été beaucoup plus rapide et marqué si VivArmor ne s'était pas opposé (y compris par communiqué de presse) à la destruction du sillon.

Aujourd'hui, neuf mois après la reprise des dépôts de vases portuaires sur l'estran, la situation de la plage est catastrophique. Le sillon de sable (dorénavant double) s'est accru de façon considérable (atteignant un volume très supérieur à celui qu'il avait au moment de l'arrêt des dépôts), empêchant la mer d'accéder normalement au rivage et entraînant une poldérisation de l'estran à l'arrière, côté plage. À marée haute, l'eau pure dont les usagers ont pu profiter pendant deux étés est de nouveau noire et malodorante. Et le « nuage noir » des vases portuaires fines emportées par la marée montante ne s'arrête pas aux limites de la Réserve naturelle...

Nous avons fait part au maire de Saint-Brieuc de la dégradation rapide et dramatique de la seule plage de sa commune et de son environnement. Il nous a assuré que la ville avait déposé plusieurs demandes d'ouverture de ce sillon de sable [alimenté quotidiennement par les dépôts de sables vasards] mais qu'elle s'était heurtée à vos refus successifs. C'est pourquoi, face à cette situation réclamant des mesures urgentes, nous nous tournons vers vous.

Au moment de la création de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc – préalable aux aménagements de l'avant-port –, la plage et la grève du Valais, exemptes de vase, permettaient aux Briochins et à ses autres usagers de profiter des bienfaits de la mer et de pratiquer des activités balnéaires (baignade, voile, planche à voile, char à voile, etc.) ; la ville y faisait d'ailleurs sa Fête du Sport. Le « Port-Glé » accueillait encore quelques bateaux au mouillage, le café de la Plage était le rendez-vous des pêcheurs de coques amateurs et professionnels, et les riverains allaient encore sur la grève poser des harouelles (lignes de fond).

La profondeur du chenal d'accès à la plage (entre la Réserve naturelle et le sud de l'enrochement) était alors importante. Dans leur projet d'avant-port de 1998, les opérateurs avaient d'ailleurs projeté d'y établir un poste pour navires sabliers (ils y ont renoncé suite à l'opposition du Comité de Quartier qui s'inquiétait des risques de pollution de la plage).

Dès 2001, le comité de quartier (CRAC) a réagi à l'apparition d'une couche de vase sur la grève devant la plage, suite aux premiers dépôts de sédiments portuaires à la pointe de l'enrochement. Les dépôts se sont poursuivis en toute illégalité jusqu'en 2007, y compris devant l'observatoire des oiseaux (mesure compensatoire obtenue par le GEOCA) et dans le chenal qui a été peu à peu obturé par un cordon de sable, tandis que les vases fines se déposaient entre ce cordon et la plage et dans la Réserve. En réponse aux protestations du CRAC, l'arrêté préfectoral du 20 mars 2009 (relatif au dragage et au dépôt des sédiments extraits de l'avant-port du Légué) prévoyait « une intervention sur la langue de sable » dans le cadre d'une redynamisation sédimentologique de la plage du Valais.

Pendant 20 ans, VivArmor n'a jamais protesté publiquement contre les dépôts de vases sur l'estran et les modifications considérables qu'ils ont entraînées dans l'anse d'Yffiniac. Plus récemment, votre association n'a pas contesté les simulations fantaisistes de l'étude hydrosédimentaire affirmant que la plage était déjà recouverte de vase avant l'aménagement de l'avant-port. VivArmor ignorerait-elle l'état de la grève et de la plage avant la création de la Réserve et de l'aménagement de l'avant-port ?

Force est de constater la disparition progressive, depuis la création de la Réserve, de toutes les plages de sable de l'anse d'Yffiniac au profit de vasières recouvertes d'herbus. À ce propos on doit s'interroger sur le caractère scientifique de l'étude sur l'évolution des surfaces d'herbus dans l'anse d'Yffiniac, publiée par votre revue (*Rôle d'eau* n°184, 2021), puisqu'elle y voit une évolution naturelle, alors que sa courbe correspond aux phases de gestion des vases portuaires (clapage en mer, puis dépôt dans l'enrochement et finalement dépôt sur l'estran).

Quand on voit la dégradation de l'anse d'Yffiniac depuis la création de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, on ne peut que s'interroger sur le rôle de VivArmor comme cogestionnaire de la Réserve. Il est bien loin le temps où le GEPN (ancêtre de VivArmor) incitait les Cessonais et autres Briochins à se battre contre la création de l'enrochement et pour la préservation du site de la pointe de Cesson.

Comment VivArmor, qui depuis plus de vingt ans garde le silence sur les millions de mètres cubes de sédiments portuaires déposés en bordure de la Réserve, d'une ZNIEFF et d'un site Natura 2000 - où ils sont emportés par la marée montante (aujourd'hui 160 000 m³ par an) -, peut-elle aujourd'hui s'opposer à l'enlèvement de quelques milliers de mètres cubes de sable (situés à l'extérieur de la Réserve) pour permettre à la mer d'accéder normalement à la plage du Valais, en rétablissant des courants permettant son lessivage naturel, et l'évacuation des vases et des algues vertes qui restent maintenant emprisonnés à marée descendante ?

Face aux bouleversements engendrés par les dépôts actuels, il y a urgence à rétablir la courantologie. Nous vous demandons donc instamment de soutenir les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'espace naturel de la grève du Valais et de son unique plage de Saint-Brieuc, et nous espérons enfin pouvoir agir en commun pour mettre fin au désastre écologique engendré par ces dépôts.

Cordialement,

Henri Alloy, Patrice Le Goualher
Président et vice-Président de Sauvons la plage du Valais !

Journal 20h00

Édition du mardi 25 février 2020

2

20h

Saint-Brieuc La plage de la colère



